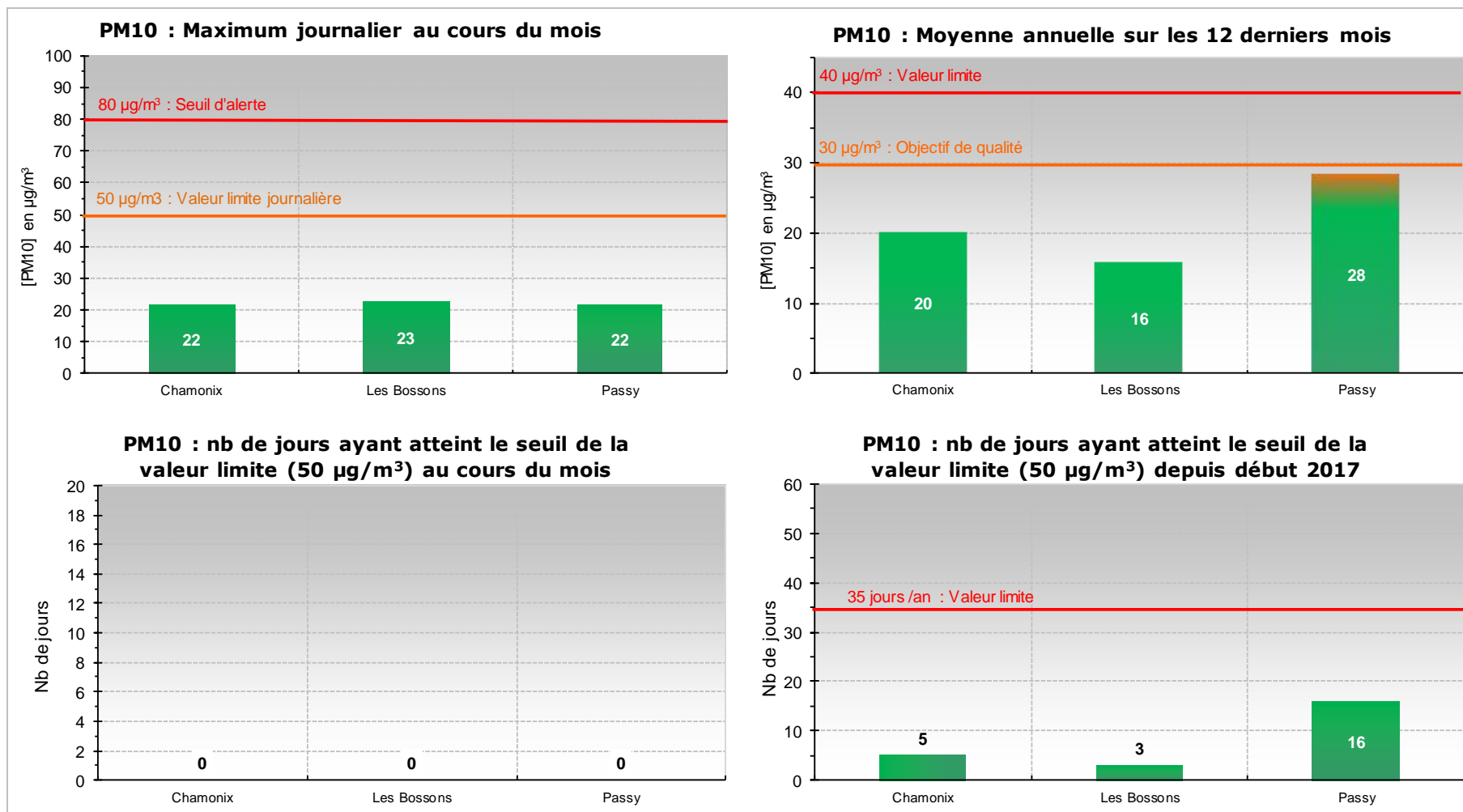
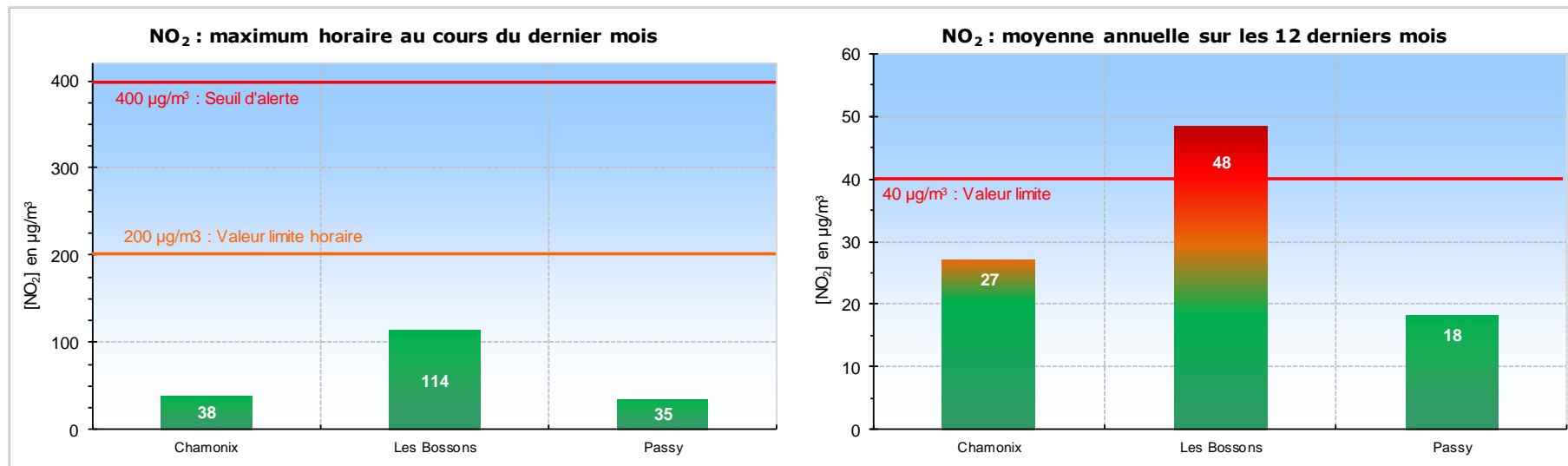


Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM₁₀)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Ce mois de juillet a connu une alternance de fraîcheur et de chaleur estivale, un ensoleillement peu généreux et des précipitations très contrastées. Dans la vallée de l'Arve, la qualité de l'air était bonne 58% du temps, moyenne 29% du temps et médiocre 13% du temps. Sur la vallée de Chamonix, la qualité de l'air était bonne 65% du temps, moyenne 35% du temps et médiocre 0% du temps. Sur cette période, l'ozone était le polluant majoritaire de la qualité de l'air 100% du temps.

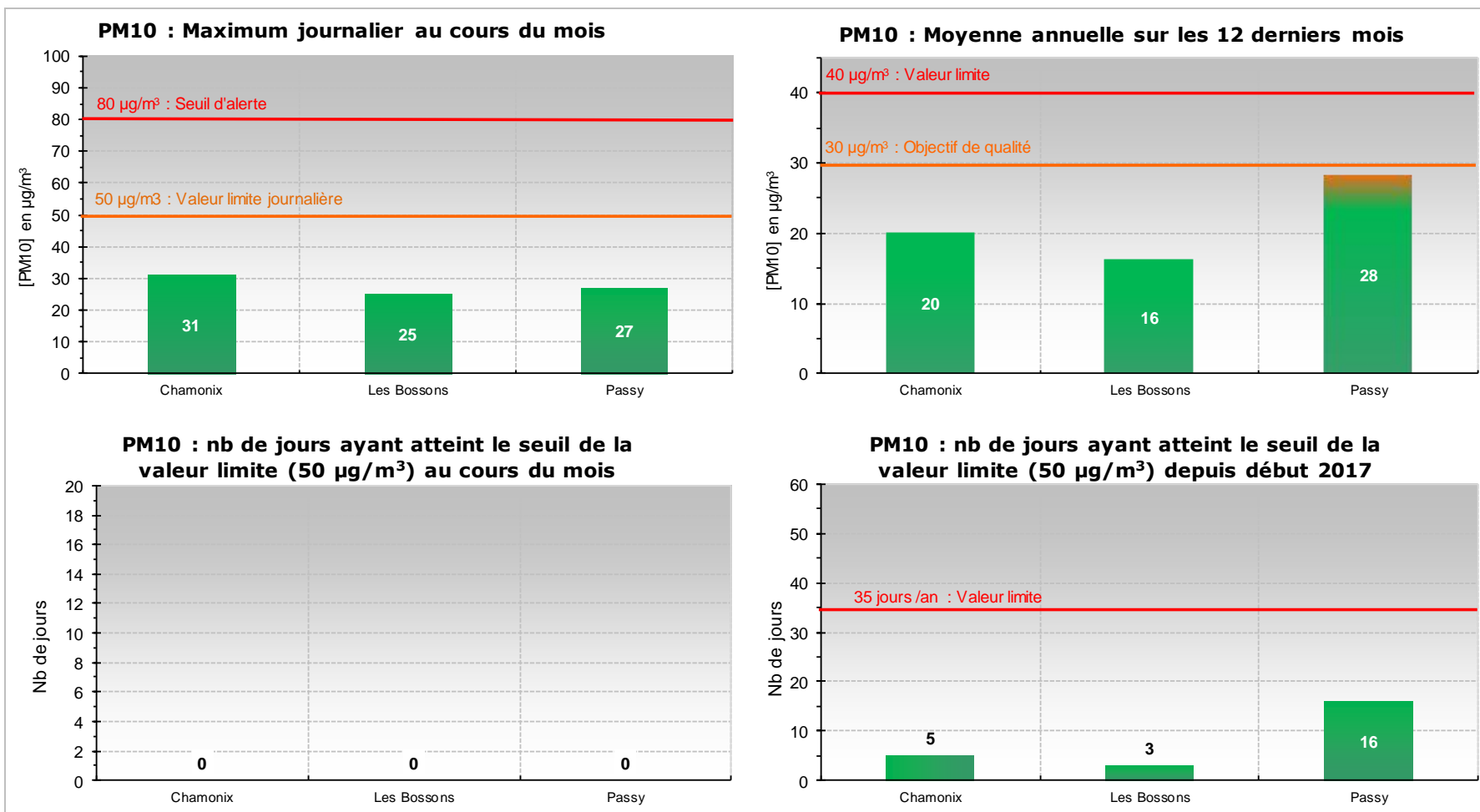
Pour les particules fines : Par rapport au mois de juin, la situation est globalement stable. On constate en effet, que les maximums journaliers ont peu évolués et aucun dépassement de la valeur limite journalière (50 µg/m³) n'a été enregistré.

Donc, pas de changement depuis le début de l'année 2017, la basse vallée reste la plus touchée avec 16 jours de dépassements de la valeur 50 µg/m³ pour les particules PM₁₀ (la norme, appelée « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an). Toujours depuis le début de l'année, 5 jours sont dénombrés sur le site urbain de Chamonix et 3 sur le site des Bossons en proximité automobile.

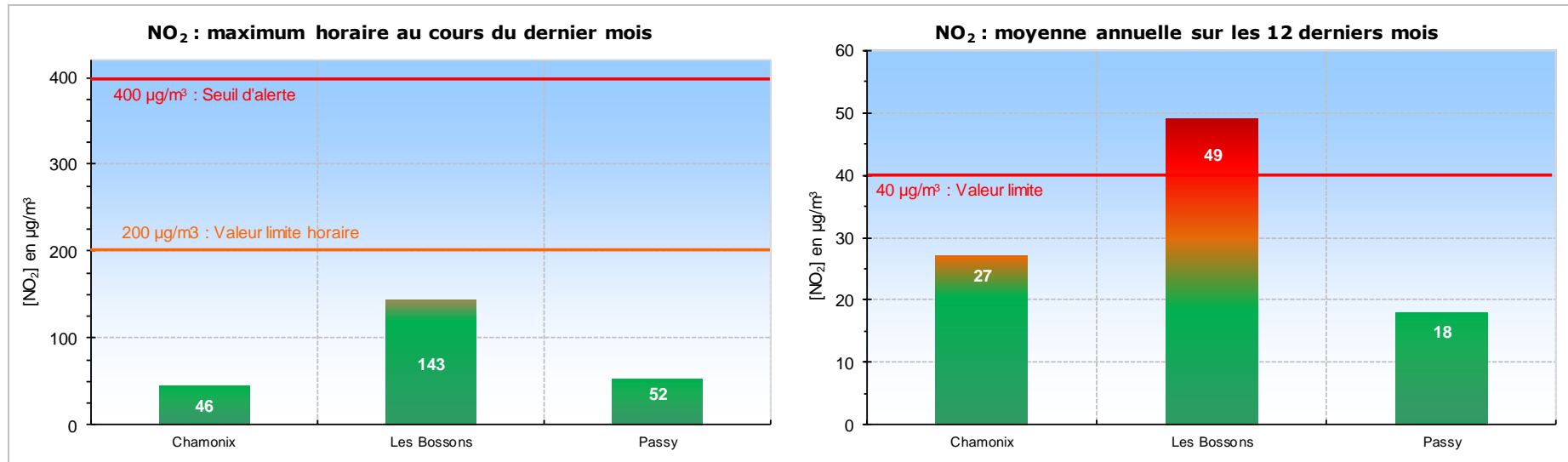
Pour le dioxyde d'azote : Par rapport au mois dernier, les maximums horaires mesurés ont peu évolués sur les 3 sites de surveillance. Aucun dépassement de la limite horaire n'a été observée (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an), même sur le site de proximité automobile des Bossons, qui reste cependant le site le plus exposé, avec des niveaux moyens dépassant toujours la valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne sur l'année).

Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM₁₀)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Ce mois d'août a été marqué en début et fin par 2 épisodes caniculaires record, une pluviométrie présentant des disparités géographique importante et un ensoleillement contrasté. Dans la vallée de l'Arve, la qualité de l'air était bonne 42% du temps, moyenne 45% du temps et médiocre 13% du temps. Sur la vallée de Chamonix, la qualité de l'air était bonne 77% du temps et moyenne 23% du temps. Sur cette période, l'ozone était le polluant majoritaire de la qualité de l'air à plus de 90% du temps.

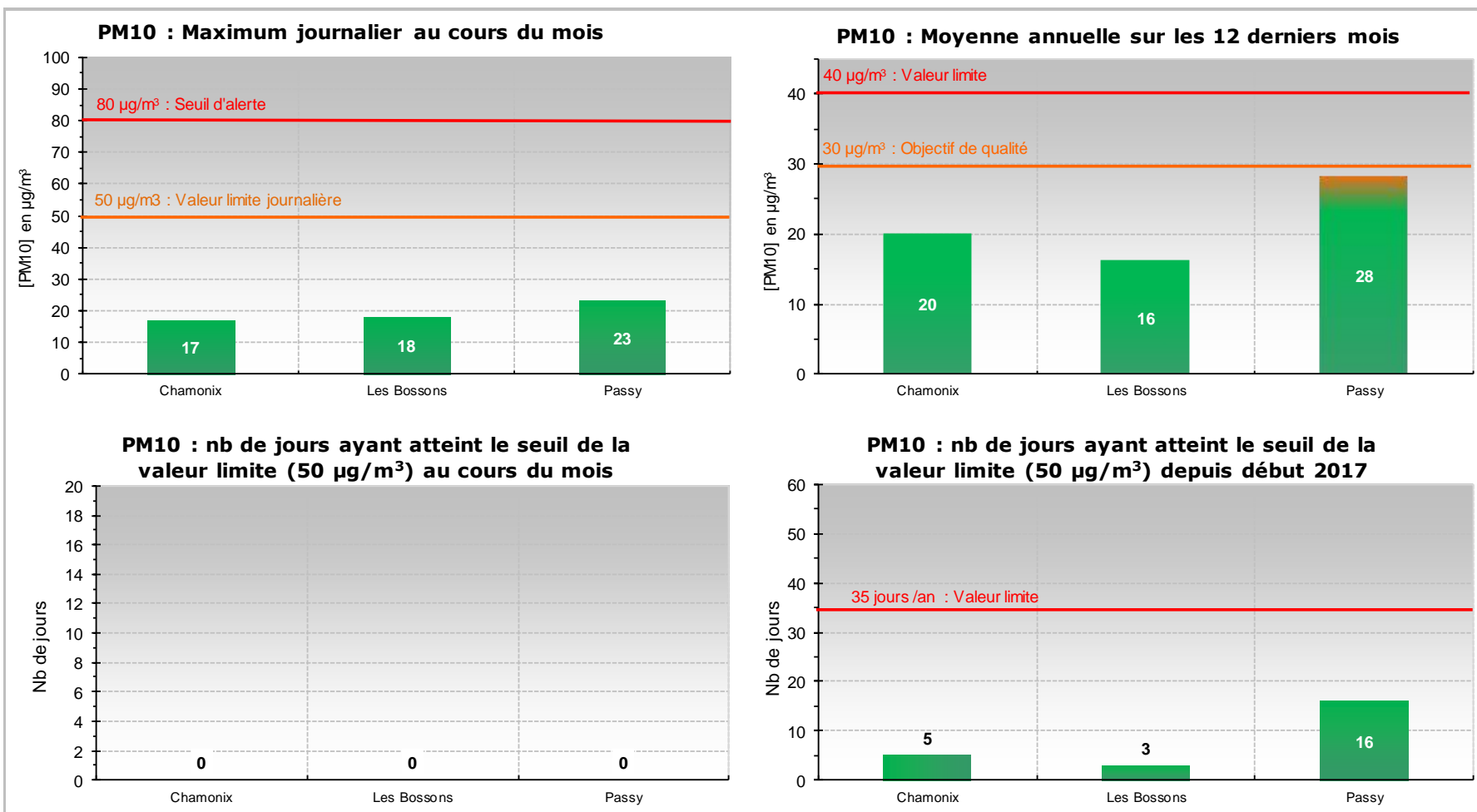
Pour les particules fines : La situation reste stable par rapport au mois dernier, même si les maximums journaliers ont légèrement augmenté sur les trois sites de surveillance. Aucun dépassement de la valeur limite journalière, fixée à 50 µg/m³, n'a été enregistré.

Donc, toujours pas de changement depuis le début de l'année 2017. La basse vallée de l'Arve reste la zone la plus touchée avec 16 jours de dépassements de la valeur 50 µg/m³ pour les particules PM₁₀ (la norme, appelée « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an). Toujours depuis le début de l'année, 5 jours sont dénombrés sur le site urbain de Chamonix et 3 sur le site des Bossons en proximité automobile.

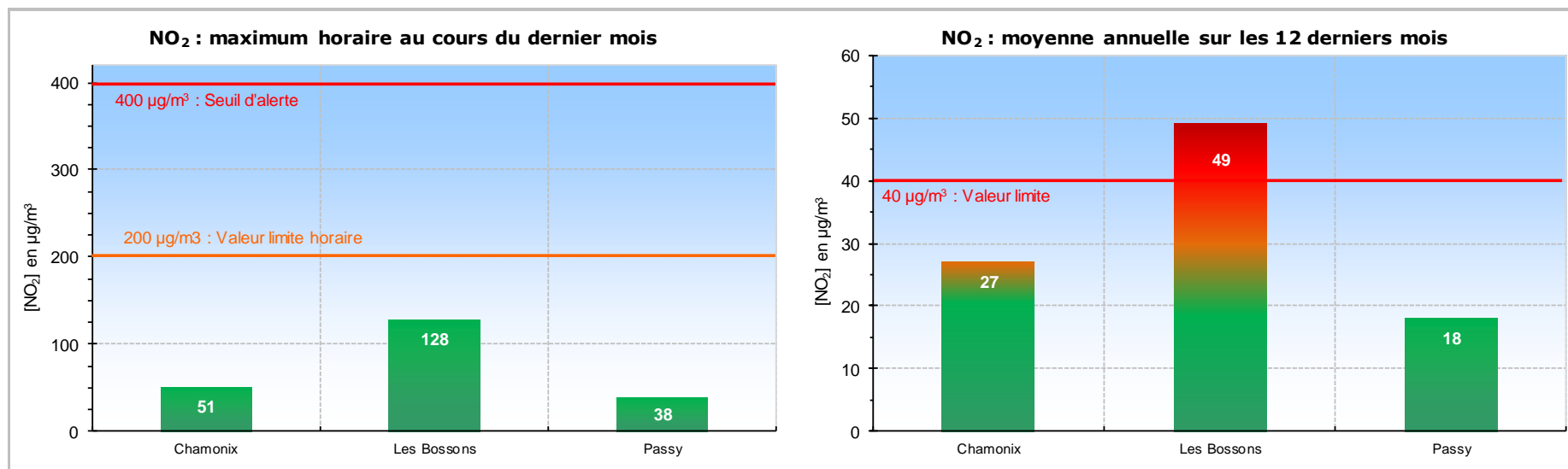
Pour le dioxyde d'azote : Par rapport au mois juillet, les maximums horaires enregistrés évoluent à la hausse sur les 3 sites de surveillance. Cependant, aucun dépassement de la valeur limite horaire n'a été observé (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an), même sur le site de proximité automobile des Bossons, qui reste le site le plus exposé, avec des niveaux moyens dépassant toujours la valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne sur l'année).

Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM₁₀)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Ce mois de septembre marqué par la fraîcheur des températures et un ciel souvent nuageux était favorable à une bonne dispersion des polluants et donc à une bonne qualité de l'air. Dans la basse vallée de l'Arve, la qualité de l'air était bonne 90% du temps et moyenne 10% du temps. En vallée de Chamonix, la qualité de l'air était bonne 100% du temps. Sur cette période, l'ozone était le polluant majoritaire de la qualité de l'air 100% du temps.

Pour les particules fines : Par rapport au mois d'août dernier, la situation s'améliore. En effet, les maximums journaliers enregistrés au cours du mois sont en net recul, notamment sur les sites de Chamonix et des Bossons. Aucun dépassement de la valeur limite journalière, fixée à 50 µg/m³, n'a été constaté.

Au niveau du nombre de dépassements de la valeur limite journalière, aucun changement n'est observé depuis le premier trimestre de cette année. La basse vallée de l'Arve reste la zone la plus sensible avec 16 jours de dépassements de la valeur limite journalière pour les particules PM₁₀ (50 µg/m³ à ne pas dépasser plus 35 jours par an). Toujours depuis le début de l'année, 5 jours de dépassement sont dénombrés sur le site urbain de Chamonix et 3 sur le site des Bossons en proximité automobile.

Pour le dioxyde d'azote : Par rapport au mois d'août, le maximum horaire mesuré évolue à la baisse sur les sites de surveillance des Bossons et de Passy. Il est plutôt stable sur le site de Chamonix. Aucun dépassement de la valeur limite horaire n'est à signaler (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an), même sur le site de proximité automobile des Bossons, qui reste le site le plus exposé, avec des niveaux moyens dépassant encore la valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne sur l'année).